ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ORNE

Hôtel du Département
B.P. 528
61017 ALENÇON CEDEX

Alençon, le 30 mai 2011

M. Bertrand MARECHAUX
Préfet de l'Orne

Rue Saint Blaise
61000 ALENÇON

Objet : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 26 mai 2011, en réponse à mes lettres des 19 avril et 20 mai 2011, vous m'avez fait savoir que les comptables étaient à la disposition des collectivités pour effectuer des simulations notamment lorsque la mise en œuvre du schéma consiste en des fusions simples.
Vous précisez dans ce courrier que, malheureusement aucun département ne dispose, à ce jour, d'un outil informatique permettant d'effectuer les simulations plus complexes faisant varier les compétences et les périmètres.

Vous vous engagez par ailleurs à ce que les délibérations issues des simulations réalisées avec l'outil Fidelio, non encore disponible, soient prises en compte même si elles sont fournies postérieurement à la date prévue de fin de consultation des communes, EPCI et syndicats.

Ces réponses ne répondent pas précisément à la demande légitime des présidents d'EPCI et du Président de l'AMO de pouvoir disposer de l'ensemble des données et simulations financières et fiscales attachées aux modifications de périmètre proposées dans le projet de schéma qui ne privilégie pas toujours les fusions simples.

En tant que Président de l'AMO et Président du Conseil général, je me permets d'insister sur l'enjeu majeur que représente, pour l'aménagement et le développement durable du département de l'Orne, un exercice d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale qui permette d'apporter à l'ensemble des élus, avant toute délibération des organes délibérants, un maximum de garanties notamment financières, fiscales et d'optimisation des ressources par rapport aux modifications envisagées dans ce projet de schéma.

.../...

C'est pourquoi, afin d'éclairer le débat, je me permets de réitérer ma demande initiale exprimée dans mes courriers des 19 avril et 20 mai 2011, à savoir de pouvoir disposer dans les meilleurs délais, de l'ensemble de ces données permettant notamment une estimation des ressources sur le moyen terme : recettes fiscales, DGF et de l'incidence sur les taux d'imposition et le potentiel financier compte tenu des propositions d'évolution de périmètre émises dans le schéma.

Je suis conscient, qu'en dehors de fusions simples, ces simulations sont complexes ce qui justifie d'autant plus qu'elles puissent être mises à la disposition des élus avant toute délibération et que leurs résultats puissent être analysés et partagés avec les élus concernés et le Président de l'AMO garant d'une intercommunalité voulue et non subie.

L'enjeu de la rationalisation de la carte intercommunale dans l'Orne est tel que la prolongation du premier délai de consultation des organes délibérants sollicité dans ma lettre du 20 mai 2011 paraît, pour les raisons indiquées ci-dessus, chaque jour plus justifiée.

Afin que la réforme de l'intercommunalité s'opère dans l'Orne de la façon la plus consensuelle possible et avec le maximum de sécurité financière, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes, de nouveau exprimées ce jour, par les maires présents à la réunion organisée par l'AMO comme je m'y étais engagé, en votre présence à l'Assemblée Générale.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir me confirmer que l'élaboration du schéma dans l'Orne pourra s'effectuer en concordance avec l'ensemble des annonces faites sur le sujet par le Premier Ministre et le Ministre chargé des Collectivités territoriales.

Je suis bien entendu à votre disposition pour échanger de vive voix sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain LAMBERT
Président
Association des Maires de l'Orne